

## COFIN 2023 - préavis municipal no 39 / 2023

### Crédit de construction complémentaire au préavis municipal no 9bis / 2022

Place de la Gare, chemin du Brit, routes de Lausanne et Echallens : remplacement des collecteurs eaux claires, eaux usées et autres services

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

La Commission des finances (ci- après la COFIN) constituée de ses membres, Mesdames Filomène Garcia et Ariane Morand et Messieurs Henri Pisani, Président, Simon Schülé et Philippe Noël (excusé vacances), s'est réunie le lundi 21 août à la maison de commune afin d'examiner le préavis no 39 / 2023 cités en titre en présence de la Municipalité in corpore.

Une explication sur plans avec beaucoup de détails et commentaires nous a été présentée par Monsieur Yann Gilléron.

Nous souhaitons remercier toutes ces personnes pour les informations fournies et les réponses à nos questions durant cette séance.

Votre déléguée Ariane Morand a également assisté à la séance du mercredi 23 août 23 avec la CUR pour plus d'informations pour son rapport et la COFIN s'est encore réunie les lundis 28 août 2023 et 4 septembre 2023, afin de statuer et rédiger son rapport.

#### Préambule

Dans sa séance du 19 mai 2022, le Conseil communal a accepté le préavis n°09 bis 2022 pour un montant de CHF 3'385'000.-- TTC, pour le remplacement des collecteurs d'eaux claires eaux usées. Le chantier a débuté en juillet 2022, s'est bien déroulé, a continué tout le long du chemin du Brit pour aller connecter les collecteurs communaux sous la route de Lausanne.

Lors de cette phase de travail une conduite d'eau potable a cédé. Le service des eaux a constaté que la conduite était en bien plus mauvaise état qu'estimé.

Afin de ne pas risquer d'autres incidents, ce service a informé la Commune vouloir profiter des travaux en cours pour assainir l'entier du secteur entre le no 9 de la Route d'Echallens et le no 4 de la route de Lausanne. Le service du gaz a également décidé de suivre le service des eaux dans cette démarche.

Notre commune possède également des conduites d'assainissement (eaux claires, eaux usées) le long des conduites d'eau potable et de gaz. Ces dernières ne devaient pas être remplacées dans le cadre des travaux prévus dans le préavis no 9bis / 2022.

Comme annoncé par notre Municipalité le 22 juin 2023, elle a décidé de profiter des travaux de fouilles pour faire remplacer les canalisations d'assainissement communales.

En effet le fait de réaliser de tels travaux pour tous les services concernés permet de minimiser les coûts, raccourcir la durée de perturbations pour les usagers et les riverains.

Le chantier étant en cours, la Municipalité ne pouvait pas attendre la validation du présent préavis par le Conseil communal pour donner son accord aux travaux supplémentaires, c'est pour cette raison que *la communication du 22 juin 2023 n'ayant suscité aucune remarque*, la Municipalité a donné son accord pour leurs réalisations.

Juste un point relatif à cette "non-suscitation" relevée et sans esprit polémique concernant l'absence de remarque au dernier conseil. On rappellera les débats mais surtout le rapport de la COFIN en tout début de législature relatif au préavis no 01 / 2021 concernant l'octroi d'autorisation générales que les lignes ci-après recontextualisent : l'autorisation générale de compétences appartient au Conseil communal, elle est donnée par délégation à la Municipalité par celui-ci *en début de législature et elle doit contenir la limite par cas et/ou par année et ne constitue en aucun cas une autorisation systématique de dépasser les montants budgétisés. Finalement, si nous devons faire face à une situation de crise, nous comptons sur un bon sens de circonstance qui saura conduire aux actions voulues, en particulier **une communication rapide à qui de droit.***

## COFIN 2023 - préavis municipal no 39 / 2023

### Crédit de construction complémentaire au préavis municipal no 9bis / 2022

Place de la Gare, chemin du Brit, routes de Lausanne et Echallens : remplacement des collecteurs eaux claires, eaux usées et autres services

Ainsi donc, si d'un strict point de vue formel, la procédure a été respectée, la COFIN demande qu'à l'avenir toute situation du même type soit néanmoins immédiatement partagée sur le fond avec elle (montants demandés, avec quel degré d'urgence, pour quelles raisons, etc. ?), a minima verbalement et donc avant toute opération y relative de travaux et engagement de fonds. Nous en savons gré d'avance à toutes les parties concernées.

#### Analyse et financement

##### Secteurs de travaux supplémentaires

**Secteur 1** (Brit-Village) : les canalisations eaux claires / eaux usées seront remplacées. Grilles côté Charrue seront reprises et le revêtement bitumeux remplacé, Un tube d'éclairage public sera également posé.

**Secteur 2** (Charrue-Taulard) : entre la Charrue et le n° 9 de la route d'Echallens, les canalisations d'eaux claires seront remplacées. Les grilles seront reprises et le revêtement bitumeux remplacé sur les fouilles.

**Secteur 3** (Raccordement eaux usées route de Lausanne- Écureuils) : la canalisation eaux usées communale transitant sous les quais du LEB, est inaccessible / introuvable. Afin de condamner cette canalisation les eaux usées seront redirigées vers le collecteur en attente situé au bas du chemin des Écureuils.

Une subvention de l'État de Vaud pour le revêtement bitumeux à remplacer a été demandée, car c'est une route cantonale, le e coûts des travaux à réaliser se distribuant comme suit :

1. **Travaux de génie Civil** pour la pose de nouveaux collecteurs (poste 200)
2. **Frais secondaire** honoraires ingénieurs géomètres (poste 800)
3. **Divers et imprévus** représente environ 5 % du poste 200 (poste 808)

Le tableau ci-après rappelle les coûts :

Rubrique	Description	Coûts HT Fr.
200	<b>TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL</b>	<b>500'000,00</b>
201	Secteur 1 (Brit – Village)	250'000,00
202	Secteur 2 (Charrue – Taulard)	210'000,00
203	Secteur 3 (Raccordement eaux usées route de Lausanne - Ecureuils)	40'000,00
800	<b>FRAIS SECONDAIRES</b>	<b>119'600,00</b>
801	Honoraires – Direction de travaux	85'000,00
802	Honoraires – Géomètre	5'000,00
803	Marquage routier	25'000,00
807	Frais divers (impressions, déplacement, etc...) (4 % du poste 800)	4'600,00
808	<b>Divers et imprévus (5 % du poste 200)</b>	<b>25'000,00</b>
	<b>Total brut</b>	<b>644'600,00</b>
	TVA 7.7 %	49'635,00
	<b>Total</b>	<b>694'235,00</b>
		<b>Coût total estimé TTC Fr.</b>
	<b>Total arrondi</b>	<b>695'000,00</b>

## COFIN 2023 - préavis municipal no 39 / 2023

### Crédit de construction complémentaire au préavis municipal no 9bis / 2022

Place de la Gare, chemin du Brit, routes de Lausanne et Echallens : remplacement des collecteurs eaux claires, eaux usées et autres services

Une petite erreur de calcul est à signaler sous code 807 (4% du code 800 = CHF 4'784.-- et non CHF 4'600.--) pour un montant brut de CHF 644'784.-- + TVA 7,7% de CHF 49'948.-- soit un total de CHF 694'732.-- mais cela ne change rien au crédit demandé de CHF 695'000.--.

Cette dépense, amortie sur une durée maximale de 30 ans est prévue au Budget 2023 "Projet futurs - crédit à voter", PGEE, conduites existantes, pour un montant de CHF 695'000.-- le financement de ce projet par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur des lignes de crédits disponibles, dans la limite du plafond de l'endettement.

### Conclusion

Compte tenu des éléments ci-dessus, la COFIN adopte à l'unanimité de ses membres, le préavis no 39 / 2023 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal no 39 / 2023 adopté en séance de Municipalité du 31 juillet 2023
- ouï le rapport de la Commission des finances
- ouï le rapport Technique de la commission de l'Urbanisme
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### DECIDE

- d'accepter le préavis 39/ 2023 tel que présenté
- d'accorder un crédit de construction complémentaire au préavis no 9bis / 2022 de CHF 695'000 TTC pour le remplacement des collecteurs eaux claires, eaux usées et autres services dans le secteur, place de la Gare, chemin du Brit, routes de Lausanne et d'Echallens
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 30 ans.

La rapporteuse :

Romanel, le 4 septembre 2023



**Ariane MORAND**

Les autres membres :

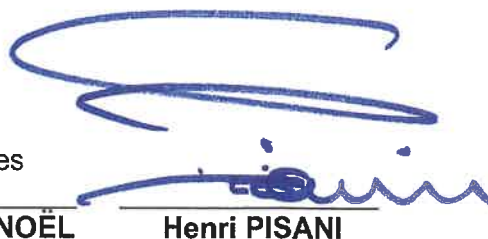


**Filomène Garcia**



**Simon SCHÜLE**

Vacances  
**Philippe NOËL**



**Henri PISANI**